

# Vignettes politiques (1700 – 1848)

vignettes, cachets, sceaux ... :  
petite histoire artistique d'iconographie politique

## 5) Les documents



# L'ANCIEN REGIME (1)



↑ En-tête d'ordonnance royale, 15 juin 1771.

Cet ensemble de vignettes royales présente quelques exemples de variations à partir des armes de la monarchie au sein d'un trophée militaire (canon, tambour, étendard...), d'une évocation de la Marine Royale (tridents, ancres...) ou d'une vignette aux **lys stylisés**. AD 22 B 25



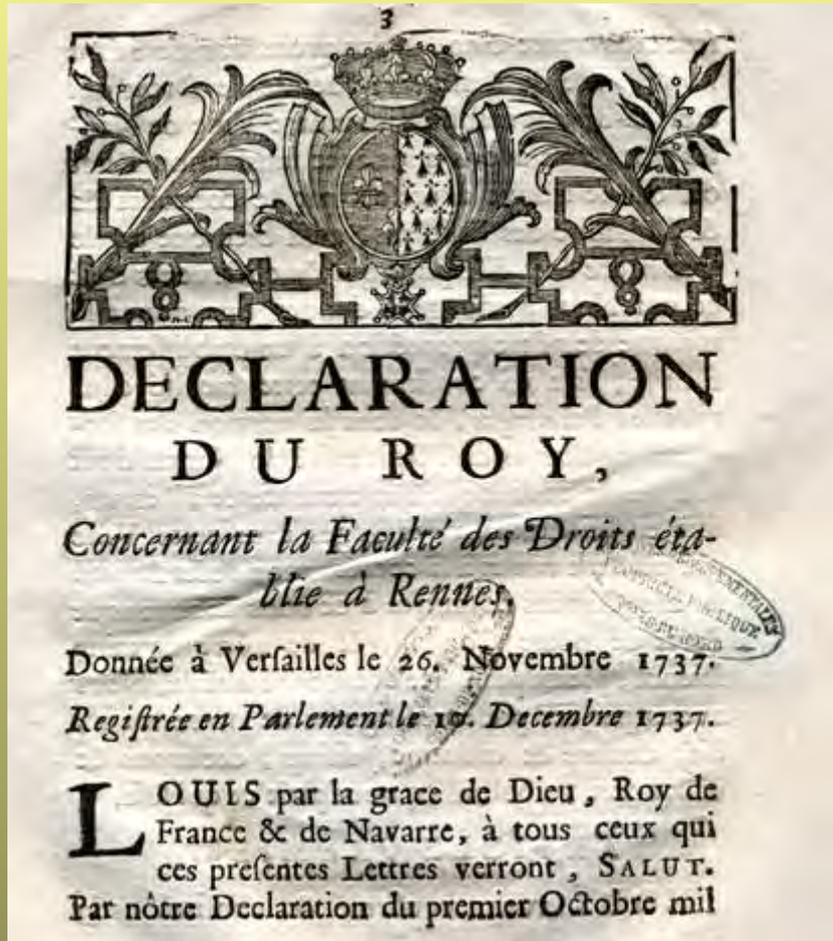
« Déclaration du roy »  
concernant les prisons,  
7 novembre 1724.



Edit royal, « enregistré au parlement » le 3 mai 1713, « concernant les gages, augmentations de gages et appointements des officiers de la Marine et de la Garde-Coste ».

## L'ANCIEN REGIME (2)

### Vignettes pour la faculté de droit de Rennes.



Ces deux vignettes illustrent la confirmation du transfert de Nantes à Rennes de la Faculté de droit par le roi le 26 novembre 1737. A cette occasion, le roi « confirme » dans ses privilèges et autorise « un nouveau sceau pour la faculté de Rennes ». Cette déclaration est ainsi surmontée d'une vignette associant les armes royales à l'hermine bretonne et d'une reproduction du sceau universitaire aux couleurs de la province.

## L'ANCIEN REGIME (3)



AD 35 4 Fa 9

La Commission intermédiaire, organisme permanent entre les sessions des États en Bretagne, utilisait depuis 1784 cette vignette, dessinée par Guillou et gravée par Godard. Les signatures et la date figurent sur le livre posé sur la gauche de la vignette.

Pierre-François Godard (1768-1838) dit Godard d'Alençon travailla en collaboration étroite avec un imprimeur de sa ville natale, Malassis, également implanté à Brest. Son abondante production fut diffusée dans tout l'Ouest et bon nombre de ses œuvres figurent dans ce dossier. Il exécutait déjà des vignettes à la fin de l'Ancien Régime et amplifia son activité sous la Révolution, adaptant son art aux nécessités du moment.

Le blason aux armes du royaume et du duché repose sur le manteau également mi parti. Il est encadré par le **lion**, symbole du pouvoir royal, doté de ses attributs (**sceptre, main de justice, balance**) et par une levrette portant une écharpe aux hermines de Bretagne, accompagnée du **caducée**, emblème de la prospérité commerciale. La **couronne** royale somme le tout. Ainsi se trouve caractérisée l'originalité de la province intégrée dans le royaume.

Tout autour, dans un décor de guirlandes, de feuillage et d'architecture dans le goût rococo de l'époque, une accumulation d'objets évoque les arts (sculpture, peinture, musique) et les sciences (sphères, dessins géométriques) ainsi que la passion du XVIIIe siècle pour les grands voyages de découverte dont les navires partirent souvent de ports bretons.

# LES ACQUIS DE 1789



AD 35 L 262

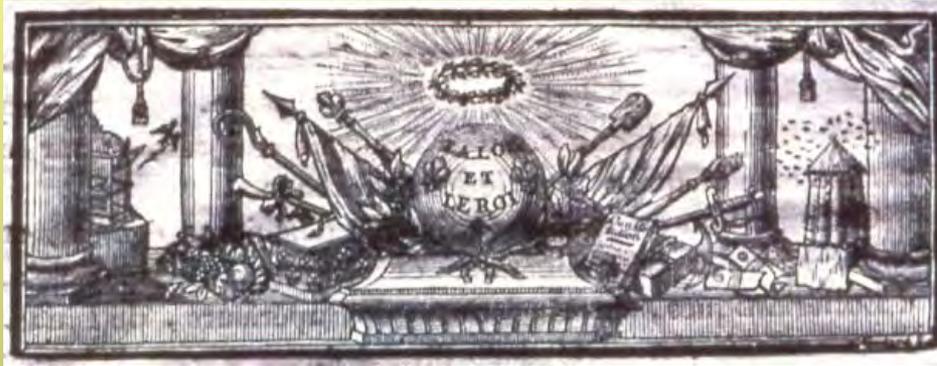
Ce bandeau, signé Godard, illustre un texte imprimé à la demande de l'assemblée des électeurs du département qui vient d'élire comme évêque d'Ille-et-Vilaine Le Coz, principal du collège de Quimper. L'adresse est destinée à convaincre le clergé qui, dans sa majorité, refuse la Constitution civile et donc l'élection de Le Coz. Cette référence historique permet de dater la vignette, qui ne peut être postérieure à mars 1791. Les circonstances expliquent sans doute le choix de ce dessin dépourvu de toute référence religieuse mais exaltant les acquis de 1789.

Le thème est donné par 1789, et toute la composition rend compte du climat politique et des grands bouleversements accomplis en cette première année de la Révolution. Le cartouche entouré d'une guirlande de laurier enferme les termes essentiels : le roi, accompagné des fleurs de lys et qui a droit à une typographie un peu plus grande, voit désormais son pouvoir limité par la loi et contrôlé par l'Assemblée Nationale. L'ensemble repose sur l'**arche** sainte de la loi nouvelle. Dans le trophée, les attributs des trois ordres illustrent le thème classique de l'union de la Nation (ce qui n'existe pas en Bretagne, les privilégiés ayant rompu très tôt) ; non sans audace, le **sceptre** et la **main de justice** du roi s'y trouvent mêlés, ils ne dominent plus. Le **livre ouvert** rappelle que l'Assemblée doit donner une Constitution à la France ; la **mitre épiscopale** posée sur la page ne peut être qu'un reproche à ceux qui refusent la Constitution civile du clergé puisque des représentants de l'Église ont cautionné les grandes réformes et béni les nouvelles institutions : Talleyrand, évêque d'Autun, a célébré la messe lors de la fête de la Fédération.

Divers objets relatifs aux activités économiques : agriculture, artisanat, commerce et à la vie intellectuelle présentent la Nation au travail.

Enfin deux petites scènes confortent ce discours : un paysage marin avec un paisible pêcheur à la ligne témoigne à sa manière de "l'heureuse Révolution", tandis que le chasseur et son chien face à un pigeonnier en ruines nous disent de façon un peu surprenante avec quel enthousiasme la fin de l'ordre ancien a été reçu. Les privilèges de chasse et de colombier avaient été si vilipendés dans les cahiers de doléances que l'artiste choisit d'évoquer leur suppression comme symbole du 4 août. Le texte qui traduit le souci de juguler les premières ruptures dans la société s'appuie sur une vignette qui traduit la quasi-unanimité de 1789.

## MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (1)



AD 56 L 27



AD 35 L 263

Ces deux bandeaux dus à la main de Godard figurent en tête de deux imprimés de 1791 : la publication d'une loi relative aux eaux-de-vie par le département du Morbihan, celle de la Constitution de 1791 par le département d'Ille-et-Vilaine.

A partir de certains éléments communs, l'artiste a composé deux scènes sinon identiques, du moins très proches : elles insistent sur la prospérité que connaîtra le pays régénéré par les institutions nouvelles. Dans un décor cantonné de colonnes (simples ou doubles), sur un entablement, repose la **sphère** du pouvoir, « fleurdelysée », entourée de rameaux de **chêne** ou **d'olivier** (la force et la paix) couronnée de **laurier** rayonnant. Elle porte la devise du nouveau régime, dont on note les caractères de même grandeur pour la loi et pour le roi. De part et d'autre de la scène, l'oiseau quittant la cage et la **ruche** d'où sortent les abeilles évoquent l'idée d'un pays qui, ayant recouvré la liberté, s'adonne aux activités de la paix.

Les autres éléments du décor confèrent à chacune des vignettes sa tonalité propre.

## MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (2)



AD 56 L 27

L'idée de labeur est confortée par la présence de la charrue, équipée du joug et du harnais. Le canon, placé symétriquement, vient rappeler qu'on saura défendre la liberté acquise. Pour le reste, la dominante de la vignette est institutionnelle : sous les insignes du pouvoir royal (**sceptre** et **main de justice**), les drapeaux, dont l'un est déjà tricolore, évoquent les créations administratives, départements et districts, qui régissent désormais la vie des Français.

Les nouvelles institutions ont par ailleurs profondément bouleversé la nature du pouvoir exécutif. La lecture de la nouvelle titulature royale, mise au point à l'automne 1789, nous le montre. A l'origine du pouvoir royal, la "loi constitutionnelle de l'État" fait désormais jeu égal avec la "grâce de Dieu". Les Constituants ont voulu concilier l'héritage du passé et les idées nouvelles mais le roi n'est plus que le premier personnage de l'État, à ce titre "roi des Français" et non plus "roi de France".

## MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (3a)



AD 35 L 263

L'accent est mis sur les fondements quasi sacrés du nouveau régime : de part et d'autre de l'entablement, **l'arche sainte** et le livre de la Constitution semblent se répondre. Par ailleurs, les drapeaux sont remplacés par les **attributs des trois ordres** (cf. doc. 2), qui rappellent le thème de l'union, quelque peu dépassé en 1791. A la droite de la composition, les écus brisés disent d'ailleurs à leur façon la fin de la société d'ordres, supprimée lors de la nuit du 4 août 1789... Notons enfin que la prospérité promise est ici évoquée non par l'agriculture, mais par le commerce (ancres et ballot), ainsi que par le symbole classique de la **corne d'abondance**.

# MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (3b)

Contenu idéologique

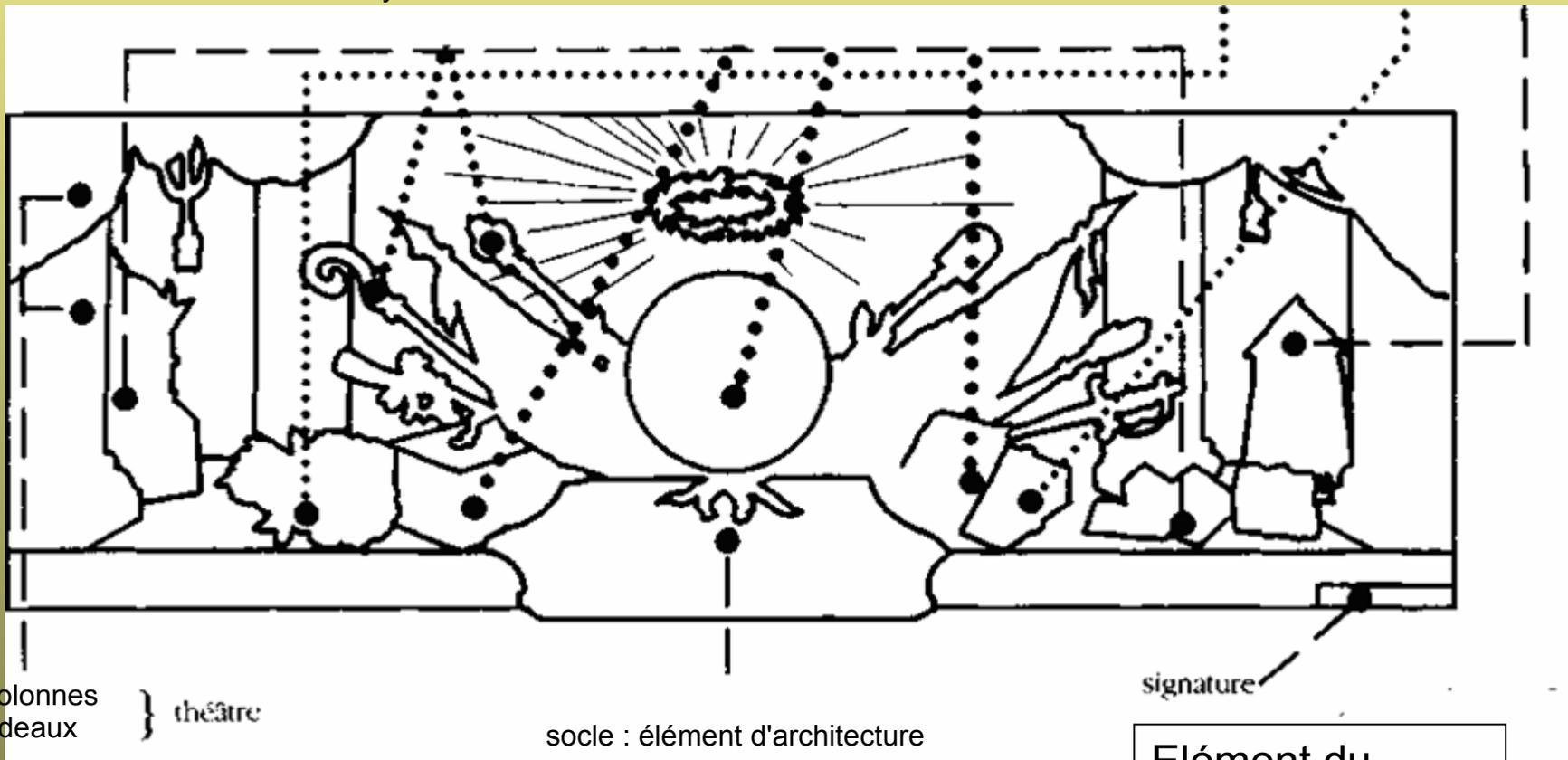
Liberté  
Fin de la féodalité  
Cage ouverte, écus brisés

L'unité de la Nation  
attributs royaux et  
symboles des Ordres

Le nouveau régime  
arche devise constitution

La prospérité  
corne d'abondance ballot

Le travail  
ruche

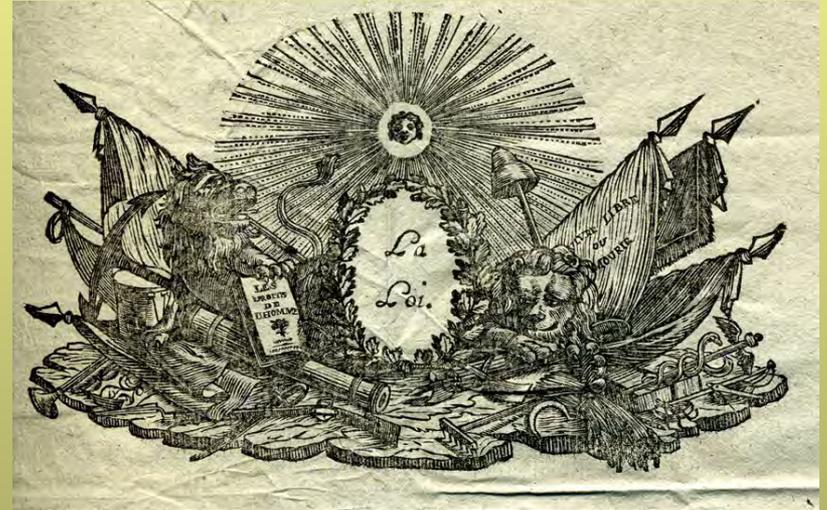


Elément du décor

## MONARCHIE ET RÉPUBLIQUE (1)



AD 29 10 L 22



AD 22 1 L 146

Les deux versions, monarchique et républicaine, de cette composition anonyme, initialement utilisée par l'administration du département du Morbihan, illustrent le thème de la Nation prête à défendre par les armes la prospérité que lui apporte la Révolution. Ce thème, proche de celui du document précédent, est imprégné d'une tonalité plus guerrière. La deuxième vignette, à peine remaniée, est seulement inversée par rapport à la première, pour des raisons liées à la technique de la gravure.

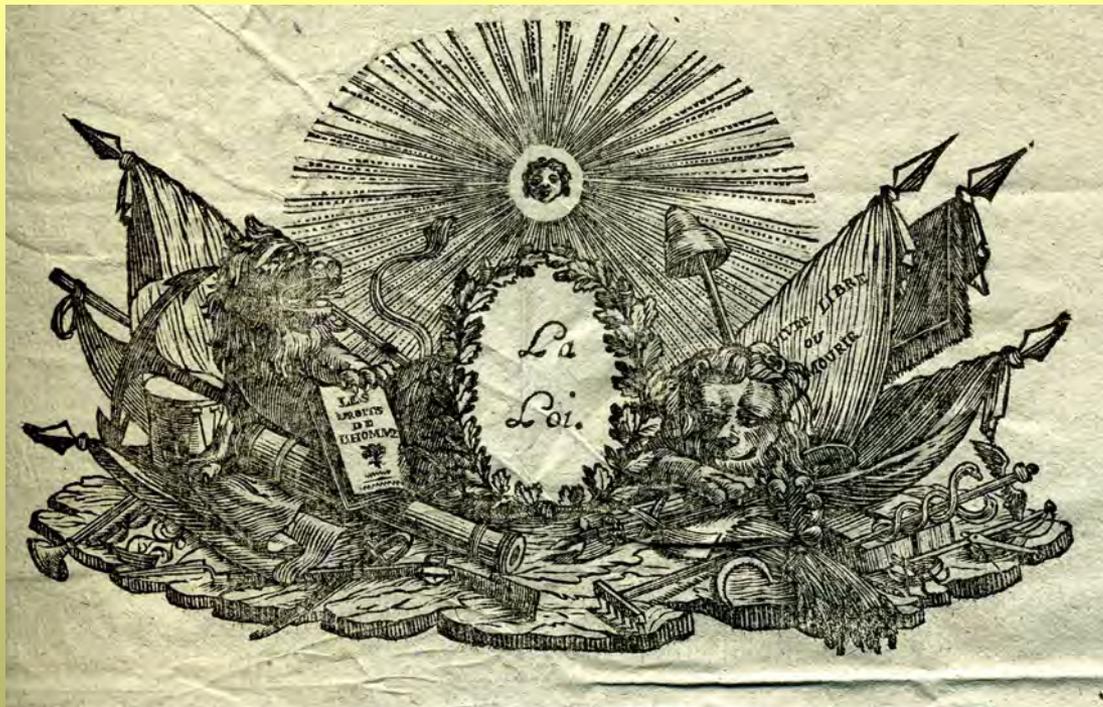
## MONARCHIE ET RÉPUBLIQUE (2)



AD 29 10 L 22

Dans un espace cantonné de drapeaux, deux lions encadrent un cartouche central où figurent les lys royaux et la devise de la monarchie constitutionnelle. De part et d'autre de ce cartouche, s'ordonnent les attributs guerriers et ceux de la prospérité, tant agricole que commerciale.

L'attitude de chacun des lions s'accorde à son environnement : au milieu des armes, un lion rugissant tient ouvert (sur un canon !) le **livre de la Constitution** ; parmi les instruments de la paix, un lion paisible porte la pique et tient le **faisceau**. Le souci de symétrie introduit presque une note d'humour dans l'opposition entre la pique et la queue d'un lion.



## MONARCHIE ET RÉPUBLIQUE (3)

AD 22 1 L 146

En-tête d'un représentant du peuple, 24 nivôse an III,

Les retouches apportées sur la vignette républicaine concernent :

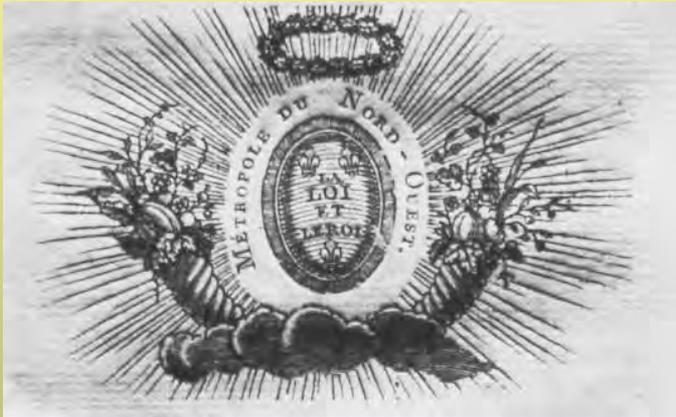
— Le cartouche central. Deux rameaux de chêne ont remplacé le bouclier. Ils encadrent la loi, seule désormais, mais qui figurait déjà en caractères plus gros que le roi... Une telle sacralisation de la loi, que souligne la présence du livre des droits de l'homme, succédant au livre de la Constitution, est une permanence de la Révolution. Ce terme de loi n'est pas moins utilisé par les recteurs bretons dans leurs sermons, mais il désigne la religion... Le conflit entre ces deux lois est l'une des clés de la Révolution, notamment dans l'Ouest.

— Un drapeau. Un étendard indistinct remplace le drapeau « fleurdelysé » du Morbihan. On peut y lire la devise "vivre libre ou mourir" dont l'un des premiers emplois attestés est le serment que prononça Moreau, le héros des événements rennais de janvier 1789, lors de la fédération des jeunes patriotes de Bretagne, à Pontivy, le 19 janvier 1790 :

*"Nous jurons, par l'honneur, sur l'autel de la patrie, en présence du Dieu des armées, amour au père des Français ; nous jurons de rester à jamais unis par les liens de la plus étroite fraternité, nous jurons de combattre les ennemis de la Révolution, de maintenir les droits de l'homme et du citoyen, de soutenir la nouvelle constitution du royaume et de prendre, au premier signal du danger, pour cri de ralliement de nos phalanges : vivre libres ou mourir".*

En dehors de la disparition de la référence monarchique, il n'y a guère de différence entre les deux variantes. Les représentants en mission de l'an II, instruments du comité de salut public et de la Terreur dans les départements, réutilisent à peine modifiée une vignette élaborée dès 1791, qui contenait déjà tous les emblèmes les plus révolutionnaires : bonnet, pique, faisceau...

## ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS (1)



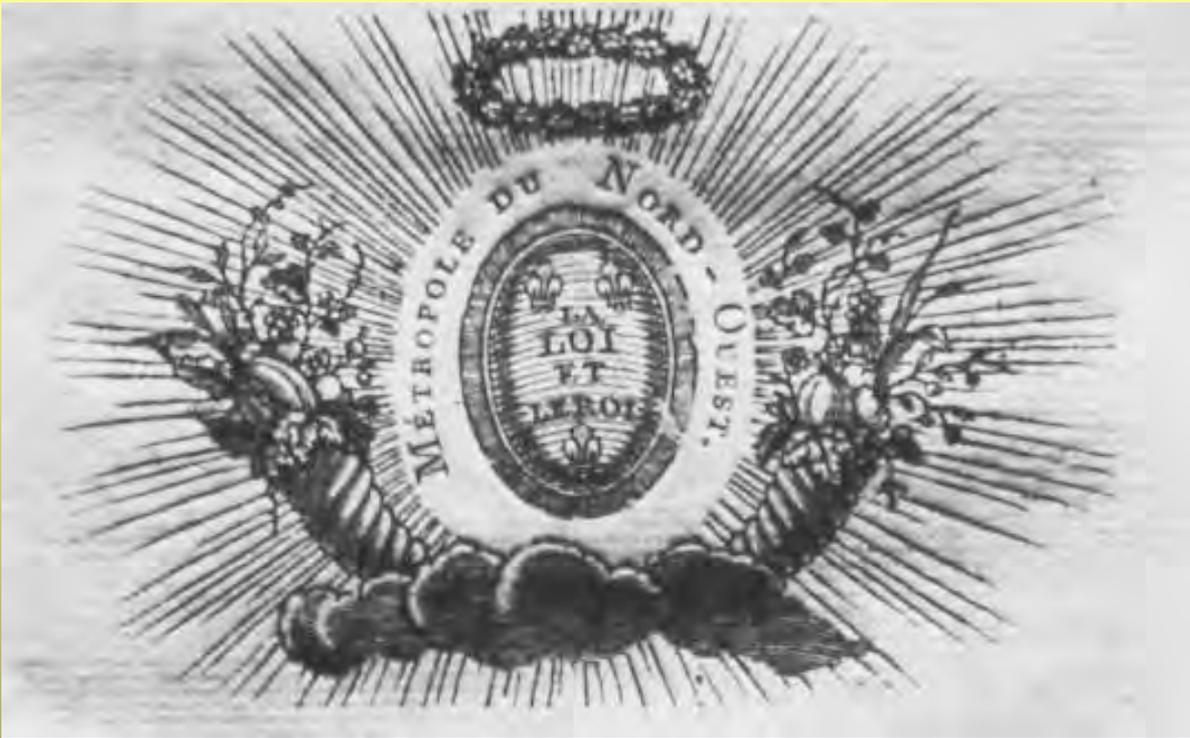
AD 35 1 E 1819



AD 22 1 L 481

Les évêques constitutionnels mis en place par la Constitution civile du clergé utilisèrent aussi des vignettes. En voici deux dont les inscriptions rappellent le redécoupage territorial auquel procéda l'Assemblée nationale. Celle-ci supprima bon nombre d'évêchés anciens pour en créer un par département. Celui d'Ille-et-Vilaine remplaça les évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo, celui des Côtes-du-Nord, ceux de Saint-Brieuc et Tréguier. L'évêque d'Ille-et-Vilaine reçut en outre une primauté d'honneur en devenant métropolitain pour toute la province du Nord-Ouest. Dans les deux cas, les évêques utilisent des vignettes d'où toute référence religieuse est absente et adoptent celle de l'administration de leur département respectif.

## ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS (2)



AD 35 1 E 1819

Cette vignette employée dès 1791 par Mgr Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, est une version quelque peu abâtardie de celle qui fut utilisée pour le département. L'inscription "métropole du Nord-Ouest" entoure le cartouche classique "La Loi (en typographie plus grande) et le Roi". Deux cornes d'abondance, symboles de la prospérité promise par la Révolution, disent les espoirs de tous les patriotes. La titulature employée par l'évêque :

*"Claude Le Coz, par la Miséricorde divine et par l'élection du peuple, dans la communion du Saint-Siège apostolique, Évêque de l'Ille-et-Vilaine, et Métropolitain du Nord-Ouest"*

résume bien la situation nouvelle créée par la loi. L'évêque tient son pouvoir de Dieu et des électeurs et affirme son lien au Pape, ce qui, après la condamnation de la Constitution civile du Clergé, ne va pas sans poser problème.

Le dessin sera abondamment utilisé pour divers usages. On le retrouve par exemple comme vignette du département du Finistère.

# ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS (3)

AD 22 1 L 481

Vignette de son prédécesseur, Auguste-Louis Le Mintier. Ce prélat, fervent adversaire de la Révolution française, s'efforce de soutenir le roi dans ses tentatives de reprise en main, et publie un mandement en ce sens. Il s'oppose ensuite à la constitution civile du clergé, et doit s'exiler sur l'île de Jersey en février 1791, puis à Londres en 1796, où il meurt en 1801.



Mgr Jacob, évêque constitutionnel des Côtes-du Nord, adopte aussi en 1792 la vignette de son département : la couronne de chêne rayonnante encadrée par des palmes sur fond nuageux. L'usage des feuilles de chêne n'était pas réservé aux vignettes ; on en décorait aussi les rues, les arcs de triomphe, les fusils... à l'occasion des fêtes patriotico-religieuses. Cette symbolique du chêne frappa tant les esprits que Jacob fut surnommé "*an escop dervek*", l'évêque en chêne. L'inscription "la Loi et le Roi" est appuyée par le bonnet phrygien qui somme le tout à la place de la couronne royale tandis que la fleur de lys se distingue à peine.

Ce type créé sans doute en 1791 fut largement utilisé dans toute la Bretagne pour les usages les plus divers, il est peut-être dû lui aussi à Godard.

*Un chapeau de sinople (vert) est accompagné d'une cordelière à houppes.*

*L'écu est posé sous une couronne.*

*S<sup>t</sup> Servan le 26 juillet 1791.  
L'au 3<sup>e</sup> de la Liberté*



## CLUB DES JACOBINS

AD 35 L 1557

A la différence des autres vignettes, celle-ci n'émane pas d'une administration, mais d'un organisme politique soucieux de défendre et de diffuser les idéaux de la Révolution, au point parfois de prétendre l'incarner. Il s'agit en effet de la société des amis de la Constitution qui n'est autre que le Club des Jacobins, lui-même héritier du Club breton, constitué aux États généraux dès avril 1789, autour de ces patriotes résolus et intraitables qu'étaient les députés du Tiers-Etat breton.

Les nombreuses sociétés patriotiques qui apparurent très tôt en Bretagne (ainsi dès novembre 1789 à Saint-Malo) s'affilièrent au Club des Jacobins. En 1791, chaque chef-lieu de district avait le sien et même parfois d'autres villes, comme ici Saint-Servan.

La vignette est centrée sur le médaillon où, plus que les timides fleurs de lys, on remarque, entourée de deux rameaux de chêne en cercle, la fière devise des patriotes avancés que recrutèrent les clubs. Nombre d'entre eux ont pour vignette ce simple médaillon complété par la banderole. Dans le cas présent, ce motif est logé sur un socle, surmonté d'un lion, campé sur le faisceau (le peuple uni) portant la massue d'Hercule (la force) recouverte du bonnet phrygien (la liberté) : les éléments essentiels de la symbolique révolutionnaire sont donc réunis dans cette sobre composition.

Le mode de datation employée sur cette lettre témoigne aussi d'un sentiment "patriote" affirmé : une ère nouvelle, celle de la liberté, coexiste avec l'ère chrétienne. Le club anticipe ainsi la décision de l'Assemblée législative qui en imposa l'usage dans les documents officiels en 1792. A l'automne 1793, la Convention radicalisera cette pratique en remplaçant le calendrier grégorien par le calendrier révolutionnaire.

## EVOLUTION D'UN THEME : LES AMOURS (1)

Ce motif , déjà très prisé avant la Révolution, resta longtemps en faveur auprès de diverses institutions à travers toute la région avec de multiples variantes Peut-être doit-il être attribué à Godard d'Alençon dont la signature apparaît sur l'une des vignettes.



La version initiale fut sans doute créée à la demande du directoire du département d'Ille-et-Vilaine qui l'emploie dès son installation en juillet 1790.

Sur cette gravure, due à un artiste de talent, trois amours, ou putti, fréquents dans l'art baroque du XVIIIe siècle, soutiennent un cartouche posé sur une palme dans un décor nuageux. Un bonnet phrygien assez modeste apporte le témoignage des temps nouveaux. Le nom du département est entouré de la devise classique de la monarchie constitutionnelle et des fleurs de lys.

Sur ce document daté du 19 janvier 1793, quelques jours avant l'exécution de Louis XVI, les termes "et le roi" ont été rayés puisque la République était proclamée depuis le 21 septembre 1792.

## EVOLUTION D'UN THEME : LES AMOURS (2)



AD 22 1 L 143



AD 29 100 J 769

Sur le même thème, la première vignette exalte la Constitution au son de la trompette et du tambour par des amours militarisés (épée, étendard) sous l'égide du bonnet désormais brandi au sommet d'une pique. L'évolution s'achève avec ce second document du 27 germinal an III (16 avril 1795). Sous le gouvernement révolutionnaire, la tonalité guerrière l'emporte clairement. La Constitution n'est plus là mais deux personnages portent ostensiblement des attributs militaires. La devise explique cette modification. Au lieu de la trilogie classique fixée tardivement, l'appel à l'unité du troisième terme est d'autant plus nécessaire que la situation du pays en pleine guerre civile l'exige impérativement.

Ces variantes illustrent ainsi une évolution politique flagrante de la vignette en fonction des événements.

## DE LA MONARCHIE A LA RÉPUBLIQUE (1)



AD 35 L 92



AD 29 8 L 58

Cette représentation due à un graveur parisien connut une diffusion importante. L'original apparaît en 1792 à Paris pour la publication des décrets de l'Assemblée législative. La Convention continue de l'employer en 1793, puis l'administration de la Marine y a recours et, peut-être pour cette raison, la commune de Lorient. On la trouve en usage dans les commissions militaires jusqu'en l'an IX.

Les deux versions présentées sont de qualité fort diverse : la vignette parisienne de 1792, gravée sur cuivre, contraste fortement avec sa médiocre adaptation lorientaise, gravée sur bois.

# DE LA MONARCHIE A LA RÉPUBLIQUE (2)



AD 35 L 92

L'inspiration antique est manifeste. Une déesse, certainement Thémis, la Justice, aveugle (les yeux bandés) donc impartiale, tenant — très classiquement — d'une main la balance, de l'autre le glaive, se détache sur un soleil rayonnant au milieu d'attributs évocateurs de la force nécessaire à son accomplissement : drapeaux et canon, d'une part, et de l'autre, lion et pyramide (réminiscence de l'art baroque ou de l'Egypte redécouverte au XVIIIe siècle). Sur cette version de 1792, le faisceau révolutionnaire, tenu par le lion, écrase le sceptre et la main de justice royaux et la pyramide représente la "constitution" .



## DE LA MONARCHIE A LA RÉPUBLIQUE (3)

AD 29 8 L 58

La version lorientaise (18 nivôse an III - 7 janvier 1795) reprend dans ses grandes lignes la composition de 1792. L'expression y est plus fruste, mais le changement mineur : le drapeau est maintenant le pavillon national, la déesse qui a perdu son bandeau est devenue la République clairvoyante, la pyramide s'orne d'épis, sans doute censés rééquilibrer la composition. Seule demeure immuable la loi sous la protection du glaive. A noter enfin que la République est bien dite française et non plus « françoise », ce qui dénote une incertitude du langage. C'est en effet au cours de la Révolution que la prononciation oué du son "oi", alors usuelle, aujourd'hui réputée patoisante, devint soit oua, soit é (écrit "ai"). Le prénom resta François et le peuple devint français.

## LA RÉPUBLIQUE (1792)



AD 56 L 1012

Le type classique de la République, défini dès le 22 septembre 1792, le jour même de son institution, commence une longue carrière qu'il poursuit encore. La figure féminine de la République, future Marianne (le terme est attesté pour désigner la République dans une chanson composée en occitan dans le Tarn en octobre 1792), apparaît ici tout à fait conforme à la description du sceau de l'État : appuyée sur le faisceau, tenant la pique surmontée du bonnet. Elle s'inscrit dans un médaillon, couronné de feuilles de chêne, au centre d'un trophée guerrier (canon, bélier, drapeaux, trompette...) reposant sur un socle.

Bien souvent, des administrations peu fortunées ou peu Imaginatives se contentèrent du médaillon central, à la fois simple et explicite.

Les représentants en mission, chargés par la Convention thermidorienne de pacifier le Morbihan, recourent au service d'un graveur lorientais, Bara, né vers 1759, artiste qui gravait autour de la Compagnie des Indes. Bara reprend ici, sans beaucoup innover, une vignette gravée par Godard. Il a seulement gravé l'allégorie de la République.

L'espace laissé en blanc au centre de la couronne de chêne et dans le cartouche du socle. concentre l'attention sur le seul texte de l'image : "République française", pure et simple traduction de l'allégorie. En revanche, de nombreuses mentions sur et sous la vignette évoquent avec insistance une idéologie montagnarde qui peut surprendre à la date du document. Se référant à la Constitution de l'an I, elles affirment l'unité et l'indivisibilité de la République alors très menacées par les guerres civile et étrangère. L'alternative "vivre libre ou mourir" a cédé la place à une formulation bien plus ambiguë : "La mort". Pour qui ?

## DEUX DEESSES ET L'ARBRE DE LA LIBERTE

Cette vignette fut utilisée par les administrations les plus diverses pendant une longue période à travers toute la région et dans toute la France. Le type initial élaboré en 1792 par le graveur Ambacher qui travaillait à Paris connut de nombreuses reprises.



AD 35 1 Q 350

Adopté pour les biens nationaux en Ille-et-Vilaine, on le rencontre employé aussi bien par le directoire départemental du Finistère, que par un représentant en mission dans le Morbihan.

Le motif représente deux divinités autour d'un cartouche dont le contenu varie. L'arbre de la liberté est sommé d'un bonnet phrygien insistant entouré par "République française" dont la proclamation est toute récente.

A droite, une femme, Junon, déesse du foyer, assise près d'un lion au faisceau (la force et l'unité), tient ouvert un livre où s'inscrivent les droits de l'homme et la devise "vivre libre" dont le dernier élément "ou mourir" a été effacé pour atténuer la portée de la formule. Cette suppression partielle dénote une utilisation de la vignette sous le Directoire.

A gauche, casquée et armée de la pique surmontée du bonnet, se dresse Minerve, la déesse de la guerre et de l'intelligence, protectrice de la cité. Au cou, elle porte l'égide, peau de chèvre ornée de la tête de la Gorgone Méduse (1), symbole de puissance et de protection. Les deux déesses présentent ainsi les deux faces de la nouvelle République.

(1) Gorgone : monstre de l'Antiquité

# LA CONVENTION



AD 22 3 L 109

Cette vignette du même graveur parisien, Ambacher associe deux éléments :

- un médaillon avec l'effigie guerrière de la République, auréolée d'un triangle représentant la loi,
- un paysage portuaire paisible multipliant les scènes et les plans pour évoquer l'activité économique : pêche, commerce, transport...

La Convention utilise ici une vignette à l'image des changements économiques qu'elle souhaite encourager (22 fructidor an II) ici dans le cadre de la marine.

# LE THÈME DE L'ŒIL

La Révolution a marqué une réelle prédilection pour le thème de l'œil. Son symbolisme évident et son emploi fréquent dans la tradition religieuse aussi bien que maçonnique explique son succès. Les administrateurs et les organisations plus spécialement chargées de la surveillance ou soucieuses d'identifier les ennemis de la Révolution l'adoptèrent fréquemment, suivant en cela le club des Cordeliers qui le choisit dès sa fondation. De plus, l'œil conserve sa référence religieuse : ici, il est au centre d'un soleil rayonnant ; la vigilance et le pouvoir révolutionnaires s'en trouvent sacralisés. Dans ce cas, l'influence maçonnique est possible, voire manifeste, quand il est associé au triangle et au niveau. Les deux vignettes se rattachent à la période du gouvernement révolutionnaire.



AD 35  
12 Fa 52



AD 29  
8 L 39

La première, utilisée en l'an XI (1803) par le substitut du gouvernement près le tribunal criminel, démontre la grande longévité d'un type. En effet, on le repère dès l'an III, employé alors par un député de la Convention en mission dans le Calvados. Les inscriptions "Surveillance. Il se fronce devant la tyrannie" alourdissent le symbolisme tout en précisant le contexte historique. Les trois termes de la devise "Justice, Fermeté, Impartialité" viennent compléter l'ensemble en résumant l'idéal de la justice.

Le comité de surveillance du district de Morlaix a adopté en 1795 une composition répandue à travers le pays. Dessin et devises tiennent exactement le même discours : sur un axe vertical, s'échelonnent le bonnet de la liberté, protégeant les mains unies de la fraternité puis le niveau de l'égalité, le tout associé à un œil rayonnant, auquel renvoie le "veillons" qui s'inscrit sous la vignette. Il faut signaler la rareté des représentations de la fraternité, peut-être parce qu'elle est plus une exigence morale qu'une idée politique.

# LA PATRIE EN DANGER

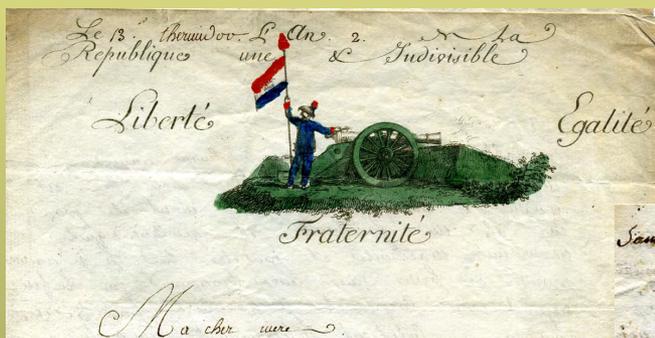
Le graveur Godard réalise ici un ensemble très classique de trophée militaire centré sur l'adaptation de l'antique slogan guerrier : « Mort aux tyrans » (*Sic semper tyrannis*, attribué à Brutus). La politique extérieure et la guerre est sont alors particulièrement présentes dans les vignettes et chaque adaptation révèle l'évolution de la situation militaire de la République.



Affiche du représentant du peuple Boursault, au nom du Gouvernement révolutionnaire, 2 vendémiaire, an 3..

# LETTRES DE SOLDATS (1)

Ces vignettes proviennent de lettres privées écrites par des militaires. Le papier à en-tête, dont la typographie imite parfois l'écriture manuscrite, était fourni aux recrues par l'intendance. Certains les coloriaient à leur goût. L'armée utilisa beaucoup ces images, mais au fur et à mesure la simple référence aux activités des unités et la propagande républicaine furent éclipsées par l'expression de l'orgueil des chefs.



Ma chère Cyon





## LETTRES DE SOLDATS

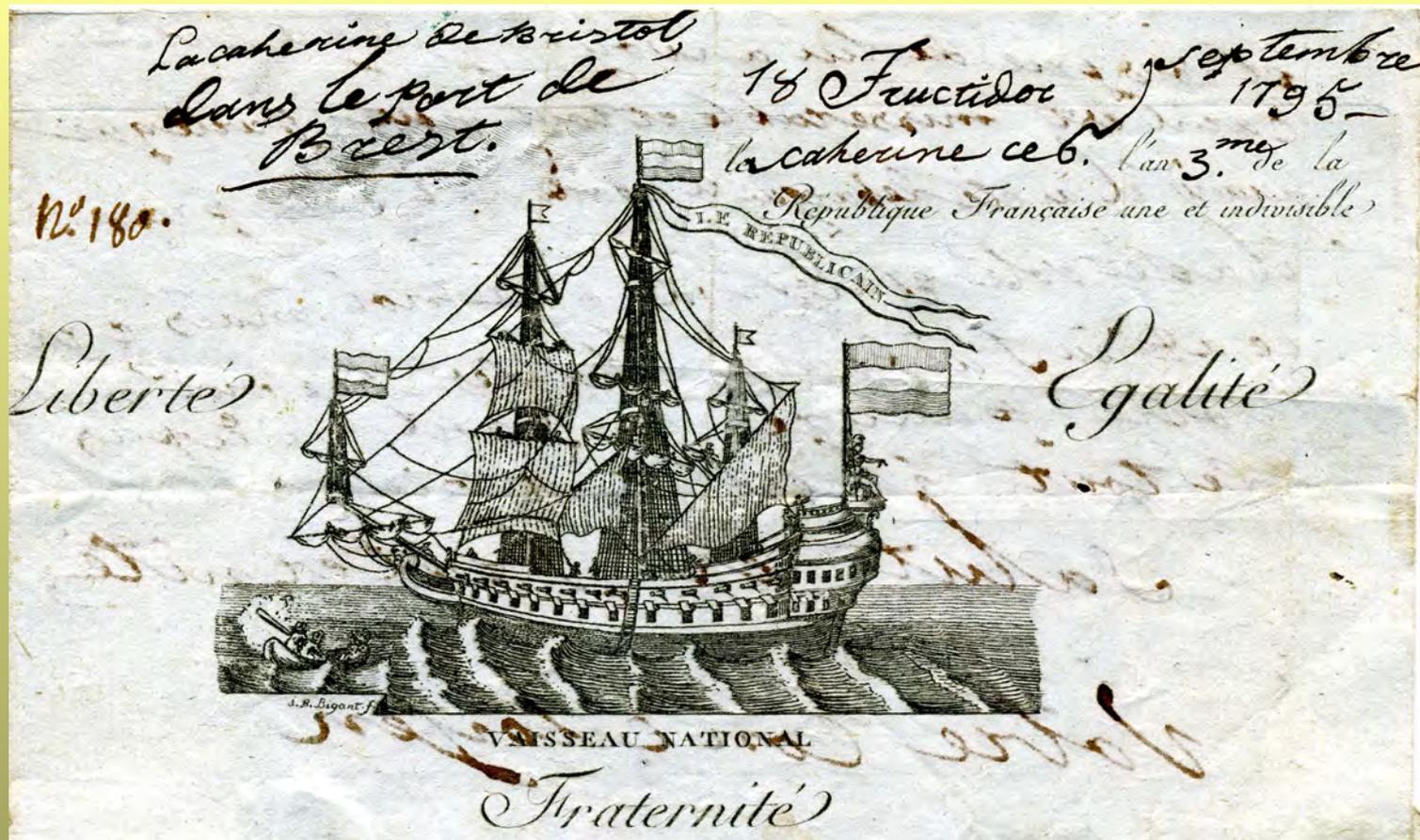
(2)

AD 22

5 L 136-24

Sur cette vignette (lettre personnelle du 31 juillet 1794), un canonnier fait feu ; il tient un drapeau tricolore frappé de la devise "mort aux tyrans" et sommé d'un **bonnet phrygien**. Le message révolutionnaire, assez peu développé dans le dessin, est précisé par la trilogie devenue classique. La disposition des bandes et l'ordre des couleurs du drapeau tricolore reste incertaine malgré la description précise apportée par un décret de pluviôse an II définissant la forme actuelle : "le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales disposées en trois bandes égales, posées verticalement de manière que le bleu soit attaché à la gauche du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs".

LETTRES  
DE SOLDATS  
(3)



AD 22

5 L 137- 180-181

La seconde, due à un artiste parisien Jean Basptiste Bigant, illustre la lettre d'un marin en rade de Brest (4 septembre 1795) et témoigne de l'effort de réorganisation de la marine perturbée par l'émigration des officiers nobles. Ce "vaisseau national", bâtiment de 110 canons fut construit grâce à de nombreux dons patriotiques par des ouvriers réquisitionnés à Brest et à Lorient. Il fit naufrage en sortant du port de Brest le 24 décembre 1794, le mauvais temps rendant le sauvetage particulièrement périlleux.

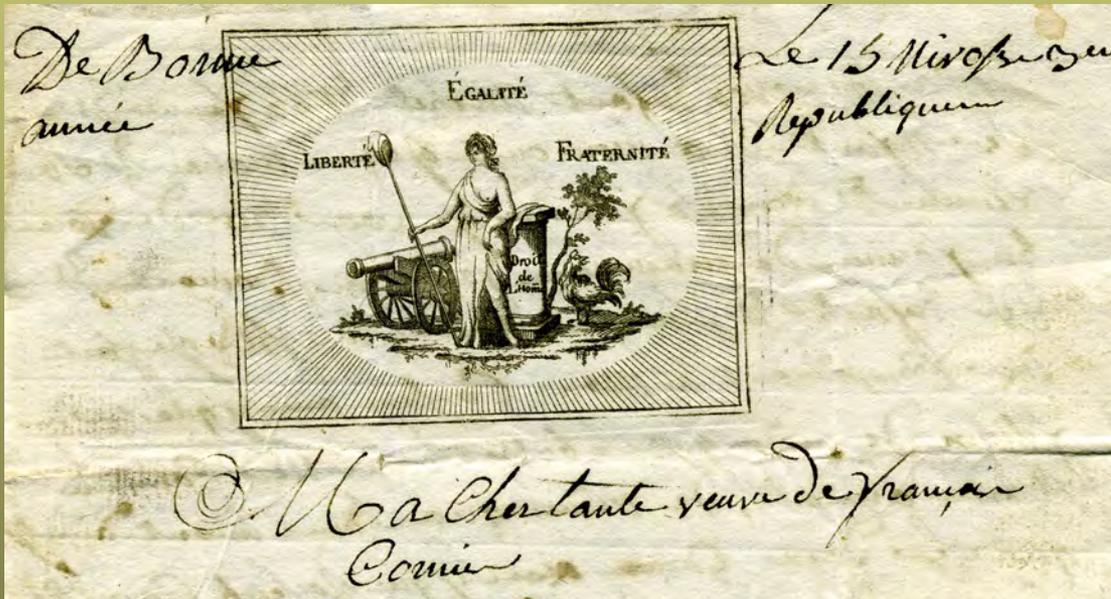
# LETTRES DE SOLDATS (4)

Cette vignette présente la particularité de présenter une référence à Agricol VIALA (1780-1793); celui-ci fut le héros d'un épisode tragique, durant l'insurrection girondine, sur les bords de la Durance. Avignon ayant pris parti pour la Convention, les fédéralistes marseillais sont quelques temps tenus à distance grâce au sacrifice du jeune Viala qui tente de couper les câbles des pontons (6 juillet 1793).

<http://www.avignon.fr/fr/culture/histoire/clebre.php>



AD 22 1 L 698



AD 22 5 L 137- 3

Voici une forme de représentation particulièrement appréciée des soldats et très souvent reprise. Si le cadre rayonnant reste guerrier, l'attitude de l'effigie de la République est cette fois plus « décontractée ».

<http://www.archive.org/stream/lesvignettesembl00boppooff#page/38/mode/2up>

# LETTRES DE SOLDATS (5)

Cette vignette a été colorée par un mari pour son épouse. Elle reprend une « Marianne » ailée assise tenant une pique d'une main et de l'autre l'éloge de la liberté. A ses côtés, une victoire est posée sur la balance de la justice.



AD 22 5 L 137-2



AD 22 10 L 192

Cette lettre de soldat fait le choix d'une représentation de « La vertu » sous les traits d'une mère à l'enfant qui montre la voie à suivre... Elle appartient au groupe des vignettes humanistes.

## IMAGE PIEUSE CHOUANNE

Ce document (comme le suivant) est présenté ici pour montrer, dans le contexte révolutionnaire, une utilisation politique différente des images et des symboles. Le document saisi sur un chouan figure dans les dossiers de la commission révolutionnaire siégeant à Rennes sous la présidence de Brutus Magnier (novembre 1793 - juin 1794). Les signatures sont celles des greffiers.

Ces images peintes à l'aquarelle étaient en faveur dans les milieux de l'Église réfractaire. Elles comportent souvent au dos une prière appelant la protection divine contre les graves périls encourus. Aussi les chouans les portaient-ils sur eux. Il convient toutefois de ne pas voir dans ces images très diffusées aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles une création des chouans ; mais leur thème principal, le Sacré-Cœur, devint rapidement un emblème marquant l'hostilité à la Révolution. Chouans et vendéens l'opposaient à la cocarde révolutionnaire. C'est autour de lui que s'organise le tableau.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus connut un grand développement à partir des apparitions à Paray Le Monial, de 1673 à 1675. Elle s'intensifia pendant la Révolution dans un contexte de piété marqué par la souffrance et la persécution. Le cœur symbolise l'amour de Jésus pour les hommes mais l'image insiste sur les douleurs de la Passion, rappelée par le coup de lance qui transperça le cœur du Christ en croix et par la couronne d'épines dont on l'avait affublé. La couronne d'épines symbolise le péché du monde pour lequel est mort le Christ. Cette théologie se reflète dans l'invocation "Cœur de Jésus, aie pitié de nous".

L'ensemble s'inscrit dans une gloire rayonnante de tradition baroque où évoluent des angelots. Une comparaison avec le « thème des amours » montre comment des éléments décoratifs identiques peuvent avoir un usage très différent.





AD 22 1 L 499

## SCEAU DU CHEF CHOUAN, BOISHARDY

Ce sceau reprend les principaux éléments d'un écusson que l'on trouve sur quelques publications royalistes anglaises, notamment sur le frontispice de l'Almanach Royaliste pour l'année 1795 (Londres).

Le sceau porte les armes de France avec pour support deux chouettes et une double devise : en tête, *IN SAPIENTIA ROBOR* (la force est dans la patience), et au bas, *SIC REFLORESCENT* (les lys reflouriront). Il forme un cercle parfait sur lequel sont tirés des lignes horizontales (pour désigner la couleur d'azur du fond de l'écu). Le fond présente donc les trois fleurs de lys en relief, surmonté d'une couronne royale.

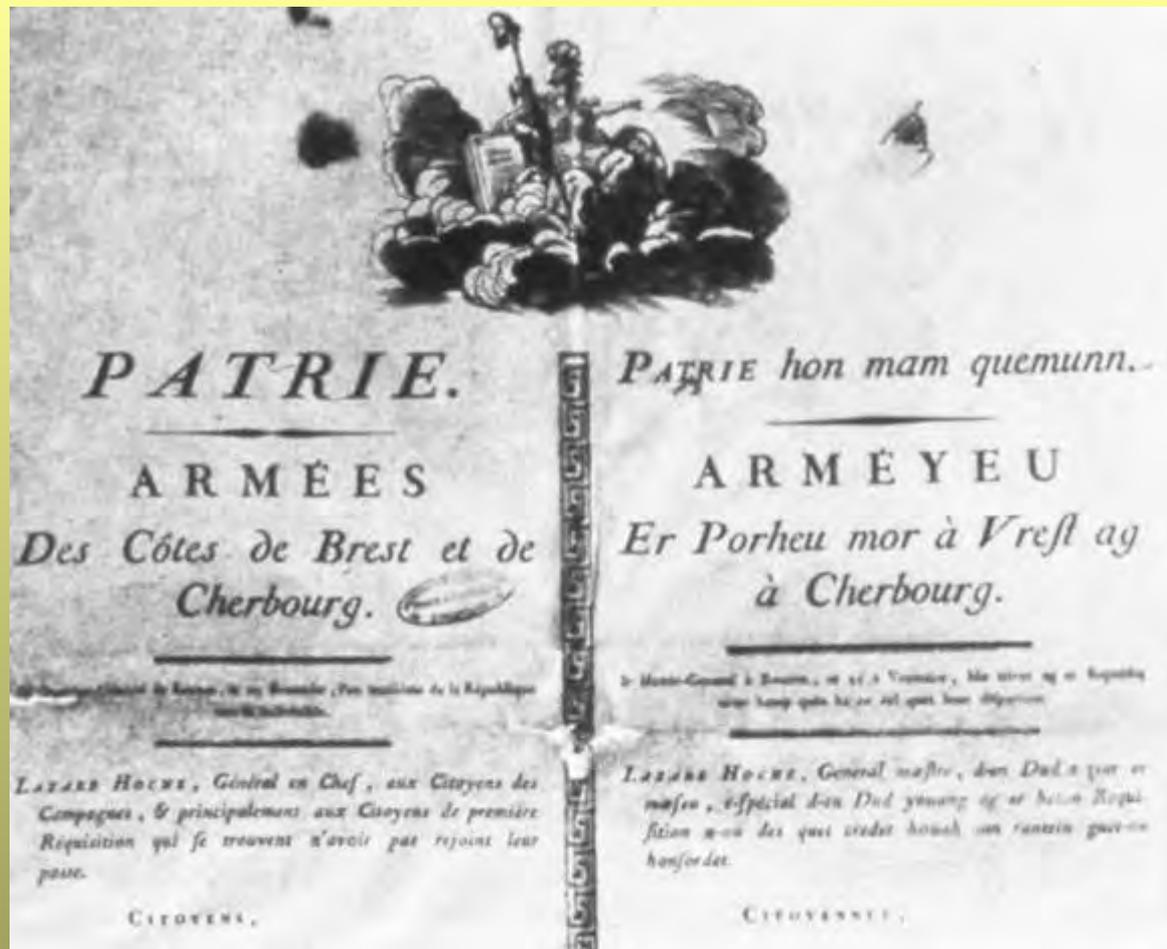
Par ailleurs, le sceau consacre de façon officielle l'oiseau des ténèbres (celui de Minerve et d'Athéna), comme emblème de la Chouannerie. En effet, deux chouettes ou "chats-huants" pour les chouans, supportent l'ensemble d'une patte; la seconde étant posée sur un socle duquel tombe un ruban sur lequel est écrit : *Sic reflorescent*. Deux ailes fuyantes de ces chats-huants paraissent passer derrière l'écu, les autres, plus saillantes, sont en avant pour montrer qu'ils sont les conservateurs de l'écu. Deux lys s'élèvent au-dessus l'écusson et leurs fleurs sont à la hauteur de la couronne. Un autre ruban termine le cercle de cartouche au-dessus de la couronne et du lys, sur lequel est écrit : *In sa sapientia robur*.

# AFFICHE BILINGUE

Cette vignette reprend le thème fréquent de la République sous la forme d'une déesse, une Minerve (elle en a le casque et le bouclier), trônant dans l'Empyrée (1) nébuleux. Elle enveloppe de son bras les attributs traditionnels de la République, le faisceau, la pique et le bonnet et s'appuie sur une pierre, un marbre, référence évidente aux tables de la loi. On y lit les mots "Liberté, Égalité" que la République semble désigner du regard et du geste à la méditation du spectateur. Cette vision d'une République sûre d'elle-même mais bienveillante s'accorde parfaitement avec l'esprit de la harangue qui l'accompagne.

La composition, en usage à Paris dès janvier 1793, orne ici une grande affiche, imprimée à Vannes le 25 brumaire an III (14 novembre 1794), par laquelle Hoche promu général en chef, chargé de pacifier l'Ouest chouan après la chute de Robespierre, s'adresse aux habitants des campagnes, les appelant à déposer les armes. Soucieux d'efficacité, il n'hésite pas à faire imprimer une affiche bilingue, la version française étant séparée par une grecque de la version bretonne, à vrai dire vannetaise comme en témoigne la forme *Rouann* pour Rennes. Pragmatique, Hoche prend le contrepied de la Convention qui, en 1794, a interdit la rédaction des actes publics en une autre langue que le français. La Convention s'était en cela conformée aux rapports de Barère ("le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton") et de Grégoire, concluant à la "nécessité d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française", ce même Grégoire, qui, en 1790, avait réclamé une traduction officielle des lois... On peut noter certaines particularités clé traduction non dénuées de signification : la patrie devient la "mère commune" et, dans l'expression "une et indivisible", "une" est rendu par "*unan hemp quin*", périphrase par laquelle le catéchisme qualifie la Trinité...

(1) Empyrée : demeure céleste des Dieux dans l'Antiquité.



AD 29 10 L 98



## MINISTRE DE LA MARINE (DIRECTOIRE)

Arch. Marine Brest

4 A 17

Les grands services de l'État se dotèrent vite de vignettes et avaient même des graveurs officiels. Sous le Directoire, ce motif destiné au Ministre de la Marine fut réalisé par Dugourc et Duplat, artistes d'une grande notoriété en leur temps, et connu sous cette forme et ses variantes une longue fortune au XIXe siècle.

Les idéaux révolutionnaires et la réalisation artistique sont ici pleinement adaptés au sujet. La Liberté coiffée du bonnet et tenant à la main le trident de Neptune dirige une barque ouvragée arborant le drapeau tricolore. L'ensemble s'inspire de l'Antiquité mais aussi de la Renaissance. La référence à la naissance de Vénus par Botticelli s'impose.

Le tout s'inscrit dans un cadre de goût baroque, formé d'une guirlande de coquillages, d'algues et de poissons.

La devise portée sur le ruban et qui se retrouve très souvent sur les documents de la marine retient le thème primordial de la liberté, mais la formulation "liberté des mers" lui donne un sens assez particulier. La marine française fortement secouée par la Révolution réclame une liberté de mouvement que ne lui laisse guère la flotte anglaise et, sans doute aussi, une liberté du commerce qui tranche passablement avec les habitudes de l'Ancien Régime.

# LETTRE DE MARQUE (1) Lettre française

Les vignettes officielles du ministère de la Marine comptent parmi les plus belles : à témoin ce frontispice d'une lettre de marque, commission donnée par le ministre de la Marine à un corsaire, et légalisant son action, ce qui le distingue du pirate. Le ministre de la Marine Dalbarade commande cette composition dont il semble avoir eu l'idée (son nom apparaît dans la signature « Dalb. inv. » de la version initiale) au peintre de marine le plus en vogue à la fin du XVIIIe siècle, Nicolas Ozanne, issu d'une famille d'artistes brestois et la fait graver par Godefroy.

AD 22 40 Fi (2)



Au premier plan, un quai, qu'une indication situe à Brest, encombré des attributs de la navigation et de la marine de guerre. Ozanne a placé la Liberté, ou la République, debout, coiffée du bonnet phrygien, devant un bateau, intentionnellement en construction, sur lequel flotte un drapeau tricolore. L'adjectif "démocratique" qualifiant la République laisse penser que la composition fut réalisée sous la Convention et seulement réemployée sous le Directoire. La Liberté, ou la République, tient d'une main un **gouvernail**, allégorie de circonstance et, étendant l'autre, fait tomber **la foudre** sur le vaisseau de la Monarchie, qui s'abîme dans les flots avec la couronne et le sceptre, tandis que le vaisseau "la liberté des mers" (cf. vignette précédente), toutes voiles déployées, le drapeau au vent, appareille vers l'Océan où le guidera **l'étoile**, symbole de l'ère nouvelle.

De ce tableau allégorique savamment composé, véritable œuvre d'art, quelque peu en marge des vignettes usuelles (c'est une gravure sur cuivre), l'impression dominante qui se dégage est celle d'une harmonieuse conjonction d'une thématique traditionnelle (cf. la scène portuaire et les deux putti baroques) et des idées nouvelles de Liberté et de République dont le globe terrestre suggère la valeur universelle.



# LETTRE DE MARQUE (3)

## Lettre britannique

(18 mars 1797)

L'entête présentée ici reprend les armes Georges II (de 1727 à 1760), Electeur de Hanovre et Roi d'Angleterre. L'écu est écartelé en 1, d'Angleterre moderne (trois léopards), mi-parti d'Ecosse (un lion); en 2, de France moderne (3 fleurs de lys); en 3, d'Irlande (la harpe) et en 4, parti : a), de Brunswick (Deux léopards); b), de Lunebourg (un lion); c), de Hanovre (au cheval au galop (Hanovre) d) sur le tout, de la dignité d'Archi-Sénéchal de l'Empire, à la couronne de Charlemagne (Architrésorier de l'Empire).



AD 22 217 L 42

Ainsi donc, apparaît clairement la double fonction de souverain britannique et de souverain (et Electeur) impérial. L'écu est entouré d'une jarretière portant les mots « Honi soit qui mal y pense ». Il s'agit du collier de l'ordre de la Jarretière, le plus élevé des ordres de chevalerie britanniques, fondé en 1348. Il est surmonté de la couronne impériale du Royaume-Uni et d'un lion couronné de même, supporté à dextre (droite) par un lion, le lion (héraldique) est le support anglais comme la rose représente l'Angleterre. A senestre (gauche), une licorne, le support écossais est associé au chardon l'Écosse. Enfin, la devise est marquée français « Dieu et mon Droit » sur un phylactère d'azur.

Héraldique et blasonnement sommaire sans précisions des émaux (couleurs, métaux,...)

[http://archives.cotesdarmor.fr/asp/blasons\\_rectoerso.pdf](http://archives.cotesdarmor.fr/asp/blasons_rectoerso.pdf)

# PASSEPORT (1798)

Cette composition due à Godard, pour se référer nettement à l'Antiquité, n'en reste pas moins difficile à interpréter. On peut se demander ce qu'a jamais compris le citoyen Colomber aux figurines qui ornaient son passeport ! Cette composition due à Godard, pour se référer nettement à l'Antiquité, n'en reste pas moins difficile à interpréter. On peut se demander ce qu'a jamais compris le citoyen Colomber aux figurines qui ornaient son passeport !



AD 35 L 467

Deux divinités se tiennent sur un char tiré par deux lions rugissants : la Liberté armée de la pique portant le **bonnet** et sans doute Hercule. En effet, ce dernier tue un monstre à sept têtes, allusion à l'un des travaux du héros qui terrassa l'hydre de Lerne. Les têtes sans cesse renaissantes de cette créature étaient devenues le symbole habituel de la contre-révolution. L'artiste suggère ainsi la marche victorieuse de la Révolution (le char de l'État) malgré la réaction et le fanatisme.

Cette vignette, un peu maladroite (la position des personnages est peu réaliste) est d'un emploi rare et tardif (ans VI et VII) limité, semble-t-il, aux Côtes-du-Nord. Elle correspond bien au goût du Directoire pour un langage beaucoup moins radical. L'absence de toute devise ne fait que le confirmer. Le document lui-même, à la présentation soignée, illustre le souci de contrôle et de surveillance qu'eurent les administrations révolutionnaires. La Constituante supprima les passeports, la Convention montagnarde les rétablit, même pour les déplacements à l'intérieur du territoire. Cette législation fut maintenue par la suite en raison de l'insécurité. Le document présenté fut délivré le 27 fructidor an VI (13 septembre 1798), par une municipalité de canton, organisme créé par la Constitution de l'an III, qui regroupait plusieurs communes rurales sous une même administration, les districts et les communes étant alors supprimés.

# LES BIENFAITS DE LA REPUBLIQUE

Cette vignette fut sans doute gravée au cours de la réaction thermidorienne. Un premier exemple en est connu en octobre 1794. Elle est utilisée aussi bien par des institutions militaires que par des bureaux civils (domaines nationaux notamment).

Une évolution assez nette se trouve ici confirmée. Dans la facture très néo-classique qui triomphe désormais, l'allégorie de la République trône entre les emblèmes de la guerre et ceux de la prospérité économique.



- La République, vêtue à l'antique, est apaisée et assise, bien différente de celle de 1792, bien qu'elle soit dotée de ses attributs usuels : le faisceau, la pique coiffée du bonnet. Elle s'appuie sur les tables de loi dont la forme renvoie à dessein à celles de la loi mosaïque reçue de *Yaveh* sur le Sinaï. Une fois encore, le caractère sacré de la loi est ainsi proclamé.

- A droite de la République, l'arsenal guerrier s'organise autour du coq, symbole de la France, juché sur un canon, devant une tente que surmonte le pavillon national. A gauche, les gerbes et sacs de blé et la ruche sous un soleil rayonnant concourent à illustrer les thèmes du travail et de la prospérité. La devise, "force et vigilance", est neutre, voire administrative, éloignée des grands idéaux des années précédentes. De la même façon, la composition est un peu froide, elle accumule les symboles dans un souci didactique appliqué : sous le Directoire, les vignettes grandissent et se compliquent sans devenir plus claires, bien au contraire.

# LA RÉPUBLIQUE (DIRECTOIRE)

Cette vignette fut adoptée pour les documents officiels du Directoire en l'an VI. Le gouvernement attachait une grande attention à l'exécution de ces dessins comme l'atteste l'arrêté définissant scrupuleusement un programme et sa signification.

Le souci de propagande est avéré, mais l'extrême complication fait douter de la compréhension du message.

## ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

relatif à la forme de sa vignette et de son timbre (du 4<sup>e</sup> jour complémentaire an VI). Le Directoire exécutif, vu le sujet du dessin dont le programme suit :

*"La République Française sous la figure d'une jeune femme est assise, revêtue d'une tunique, d'un manteau, d'une cotte d'armes, et coiffée d'un bonnet phrygien, symbole de la liberté.*

*Elle est appuyée sur une table où sont gravés ces mots, République Française, Constitution de l'an III (1) et un niveau, symbole de l'égalité.*

*D'une main elle tient des couronnes de chêne et de laurier, symbole des récompenses que le gouvernement décerne aux citoyens de tout état qui se distinguent par de grandes actions ;*

*De l'autre main elle tient un gouvernail armé de cinq chevilles ouvrières, symbole du gouvernement ;*

*Devant elle est le faisceau de l'unité, lié par des guirlandes de chênes et de laurier ; ce faisceau, étayé par une égide, symbole de la sollicitude paternelle des magistrats, est surmonté d'une grenade d'où sort une victoire, fruit de la force, de l'union et de la volonté du peuple, portant un étendard où sont gravées ces deux lettres P.F., qui signifient Peuple Français.*

*A côté de la table sur laquelle elle est appuyée, l'oiseau des Français, le coq, symbole de la vigilance et du courage, tient dans ses serres la foudre, emblème du sort que la République a fait subir et qu'elle prépare à ses ennemis.*

*Cette figure allégorique du régime républicain foule à ses pieds des monstres qui représentent la, tyrannie sacerdotale, monarchique et anarchique.*

*Elle est environnée des attributs des sciences, des arts, de l'agriculture et du commerce que le gouvernement protège et encourage et d'une corne d'abondance, symbole du bonheur des Français qui est le but de ses travaux. "*

Arrête que ce sujet sera, à compter du 1<sup>er</sup> vendémiaire an VII, celui de la vignette et du timbre du Directoire exécutif.

Cette allégorie est attribuée au peintre célèbre Prud'hon, mais fut gravée par Naigeon. La République, debout et combattante de 1792, s'est assagie... La vignette devient froide et savante. Il s'agit moins d'exalter des idéaux que de décorer.

(1) La Constitution de l'an III par laquelle les Thermidoriens fondèrent le Directoire.



# VIGNETTES PREFECTORALES (1)

Comme chaque administration, les préfetures ont souhaité dès leur installation, retenir des papier à en-têtes illustrés. Ces vignettes imprimées furent retenue par le préfet Boullé, premier préfet des Côtes-du-Nord pour orner le courrier de son secrétariat. Par son universalisme, la vignette ici exprime la volonté du préfet d'incarner dans le département celui qui est « chargé de tout et responsable de tout ».



AD 22 2 M 4



AD 22 1 T 241



AD 22 1 M 306

## VIGNETTES PREFECTORALES (2)

Elles reprennent le thème désormais traditionnel de la République sous les traits d'une figure allégorique vêtue à l'antique. Celle-ci, près d'un pilier décoré, tient de la main droite la balance de la justice et de l'autre une ou deux couronnes de laurier qui symbolisent sa victoire, du chêne pour la force et de l'olivier (la paix).

AD 22 2 M 5

Bureau du secrétariat de la préfecture des Côtes-du-Nord, 11 vendémiaire an 13.



Sur celle-ci-dessus, l'effigie a à ses pieds un gouvernail rappelle toute la responsabilité du pouvoir. Par ailleurs les éléments accumulés se divisent en deux, répartis sur un massif entablement. Ainsi le monde du travail (la ruche) et du commerce (le ballot) dont la réussite est incarnée par la corne d'abondance répond au monde des arts (la lyre, le buste, la palette) et des sciences (la sphère, la lunette, les dessins géométriques et les livres de la connaissance). [http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/hist\\_geo/ResPeda/prefets/regimes.htm](http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/hist_geo/ResPeda/prefets/regimes.htm)

## VIGNETTES PREFECTORALES (3)

La seconde présente un ensemble réalisé par Godard faisant appel à de nombreux symboles politiques ( faisceau, livre de lois, pyramide) et à des amours entourés de nombreux objets des arts, des lettres comme des métiers.



## VIGNETTES PREFECTORALES (4)



Pour cette vignette, la préfecture utilise une composition pyramidale sur « La Patrie et les arts ». Le génie des arts, une figure allégorique, souvent représentée par un jeune homme est ici un vieillard appuyé sur les ouvrages du naturaliste Buffon, du mathématicien Bézout, de l'ingénieur Bélidor et enfin de l'homme de lettres, Perrault. Il est entouré de nombreux éléments qui représentent un large panel des arts et les sciences (architecture, cartographie ...)

# LA VIGNETTE DU POUVOIR PERSONNEL :

## Bonaparte et la propagande pendant la campagne d'Italie



Cette vignette utilisée par le général Bonaparte témoigne de la prise en compte des vignettes dans une propagande personnelle.

« L'armée victorieuse a pris les traits d'une Minerve jeune, belle et décidée. Le lion et le griffon qui ornent son siège, les feuillages de chêne et de laurier, l'entourent de symboles de force, d'intelligence et de gloire. Campée de face, les pieds fermement posés sur un bouclier et une armure, la déesse affirme sa capacité à faire respecter les droits acquis par la Révolution en tenant à la main une lance dont un bonnet phrygien coiffe la pointe. Elle est revêtue des signes de guerre de l'armée romaine : le manteau de général en chef en campagne et les haches mises aux faisceaux de licteurs. A l'évidence, cette Minerve coiffée d'un splendide panache décidera de la guerre même si le Directoire veut alors arrêter les conquêtes ! Une cuirasse métallique recouvre sa poitrine. Au milieu des écailles, l'effigie n'est pas une gorgone, mais un portrait, encadré d'ailes, du vainqueur, Bonaparte !

Des artistes de Milan, le peintre Appiani et le graveur Mercoli, ont donné à cette vignette une ampleur exceptionnelle. Avec l'entête du général en chef de l'armée d'Italie, elle occupe la moitié de la page. Voilà reléguée dans l'oubli la Marianne qui ornait son papier à lettres huit mois plus tôt, familièrement juchée sur un affût de canon auprès de quelques emblèmes républicains et d'un cyprès d'Italie transformé en arbre de la Liberté ! La Minerve d'Appiani concrétise d'emblée pour le Directoire le nouveau rapport de forces avec Bonaparte.

Andrea Appiani, qui exécutera de Bonaparte le portrait qu'il préférerait, contribue de bonne heure à le représenter dans la tradition néoclassique, en héros qui a donné à l'Italie sa liberté. En 1797, pendant la brève période d'enthousiasme de création des républiques sœurs italiennes, les nouvelles administrations adoptent sur le modèle de celle-ci, des vignettes et en-têtes inspirés de grandes compositions. »

<http://www.histoire-image.org/pleincadre/index.php?i=478>

# VIGNETTES DE LA POLICE GENERALE ET DU MINISTRE DE LA JUSTICE



AD 22 1 M 306. Lettre du ministre de la police générale au préfet des Côtes-du-Nord, 21 prairial an 9.

AD 22 1 U 33. Tribunal criminel, an 12.

Ces deux vignettes témoignent d'un contrôle désormais complet des symboles utilisés. Chaque ministère dispose d'une vignette officielle reprise par l'ensemble de son administration. Ici à partir d'un modèle du peintre Claude Gautherot et d'éléments communs (siège, socle, coq), le graveur Barthélémy Roger incarne la force de la loi par une déesse en majesté. Il ajoute ensuite quelques attributs distinctifs (balance, flamme...) pour offrir à chaque administration une représentation différente.

<http://www.archive.org/stream/lesvignettesembl00boppuoft#page/167/mode/1up>

# EVOLUTION DU SCEAU DE L'ETAT

Le sceau de l'État est le cachet officiel dont on appose l'empreinte pour rendre authentique les actes émanant du pouvoir. Comme la vignette, le sceau exprime donc l'idéologie du régime qui l'utilise, et, à ce titre, il est intéressant d'en étudier les variations de 1789 à 1848.



## MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

La monarchie constitutionnelle reprend sans le modifier le sceau royal traditionnel, dit "de majesté", en usage depuis la fin du XVe siècle. Celui-ci représente, assis sur un trône orné de deux têtes de lion, le roi couronné, tenant les attributs du pouvoir : le sceptre fleurdelysé et la main de justice, sous un dais dont deux anges relèvent la draperie.

La légende "Louis XVI par la grâce de Dieu et par la loy constitutionnelle roy des François" exprime en revanche le bouleversement survenu (cf .Monarchie constitutionnelle).

# RÉPUBLIQUE (1792)

Dès l'effondrement de la monarchie, un nouveau sceau est soigneusement défini par plusieurs décrets dont l'un symboliquement daté du 22 septembre 1792. Il représente une femme debout, vêtue à l'antique, armée de la pique sommée du bonnet, s'appuyant sur le faisceau, un gouvernail à ses pieds, réunissant ainsi la liberté, l'unité du peuple et le symbole du gouvernement efficace. Ainsi s'implante en France l'allégorie féminine de la liberté et de la République dans sa version combattante. De nombreuses vignettes vont s'en inspirer (cf. La République) et cette image a subsisté jusqu'à nos jours.



## RÉPUBLIQUE (AN II)

Au moment où la pression du mouvement sans-culotte sur la Convention est à son comble, celle-ci décide de changer le sceau de l'État (décret du 28 brumaire an II - 18 novembre 1793), reproduisant désormais une statue monumentale qui devait être érigée à Paris, à la demande de David, en l'honneur du peuple français. Celui-ci y était figuré sous la forme d'Hercule, appuyé d'une main sur la massue, portant de l'autre les effigies de la liberté, reconnaissable au bonnet brandi au bout d'une pique, et de l'égalité, symbolisée par le niveau.

Cette représentation est l'une des rares que l'on puisse associer sans hésiter à la période montagnarde de la Convention. Elle ne survécut pas à Thermidor.





AD 35 1 M 181

## PREMIER EMPIRE (1)

L'Empire élabore un nouveau sceau en 1805. Après avoir hésité entre les abeilles, le lion, l'éléphant, le chêne et le coq, Napoléon choisit l'aigle comme emblème, en référence à la dynastie carolingienne et l'impose comme type unique pour toutes les vignettes.

*N.° 498.) LOI relative au Sceau de l'État, du 6 Pluviôse an XII*

*ART. I.er Le sceau de l'État portera pour type, d'un côté, l'effigie de l'Empereur assis sur son trône, revêtu des ornements impériaux, la couronne sur la tête, tenant le sceptre et la main de justice ; de l'autre côté, l'aigle impérial couronné, reposant sur la foudre, suivant le modèle joint à la présente loi.*

*II. Le sceau de toutes les autorités portera pour type l'aigle impérial, tel qu'il formera un des côtés du grand sceau de l'État ; et pour légende, le titre de l'autorité publique par laquelle il sera employé.*

Le sous-préfet de Fougères observe cette loi mais, de façon surprenante, fait figurer les hermines bretonnes sur le manteau impérial.

Pour le reste, la vignette soutient davantage la comparaison avec le sceau de 1791 qu'avec la production révolutionnaire, le décor monarchique (couronne, sceptre, main de justice...) est rétabli et le collier de la Légion d'honneur, aux 16 cohortes, suggère la création future d'une nouvelle noblesse qui s'empare aussitôt de la symbolique impériale comme ce Baron de l'Empire en 1809 (page suivante).

## PREMIER EMPIRE (2)

Lettre d'un Maître  
des requêtes au  
Préfet des Côtes-  
du-Nord, le 31 août  
1809,

AD 22 1 U 63



Cette vignette  
impériale reprend avec  
amplitude le choix de  
l'aigle royal tenant dans  
ces serres la foudre.

AD 22 1 M 305

# RESTAURATION



AD 22 2 M 19

Cachet officiel de la Restauration monarchique, il ne retient qu'une couronne royale et trois fleurs de lys (la Trinité et le roi) sur deux rameaux d'olivier, symbolisant la paix.



Sceau de cire verte de Louis XVIII,  
**Charte constitutionnelle du 4 juin 1814**

[http://www.culture.gouv.fr/Wave/image/archim/0002/dafanch01\\_pc45001775\\_2.jpg](http://www.culture.gouv.fr/Wave/image/archim/0002/dafanch01_pc45001775_2.jpg)

Ce sceau marque la volonté « absolue » d'effacer toute référence à la période révolutionnaire pour s'en tenir aux seuls symboles hérités de la monarchie. Pour autant, ce sceau est appendu à une charte constitutionnelle!

# Monarchie de Juillet

Papier à en-tête de la mairie de Saint-Brieuc,  
26 octobre 1841. AD 22 8 J 1



Liste de jurys, Saint-Brieuc, 10 août 1841.

AD 22 M vrac

« Louis-Philippe 1er, Roi des Français » impose dans l'iconographie officielle trois éléments que l'on retrouve ici : la "Charte de 1830", le drapeau tricolore, et le coq gaulois. En effet par une ordonnance du 6 août 1830, il précise que le coq gaulois remplacera la fleur de lys sur la hampe des drapeaux.



Deux branches d'olivier et de chêne encadrent cette composition équilibrée au nom de l'Ordre et de la Liberté.



# Sceau de la IIe République (1)



Le Sceau de l'État, *L'illustration* du 28 octobre 1848.

Un arrêté du 8 septembre 1848 définit le sceau de la II<sup>ème</sup> République, encore utilisé de nos jours.

Art. 1<sup>er</sup>. À l'avenir, le sceau de l'État portera , d'un côté, pour type, la figure de la Liberté, et pour légende, *au nom du peuple français* ; de l'autre côté, une couronne de chêne et d'olivier, liée par une gerbe de blé; au milieu de la couronne, *République française, démocratique, une et indivisible* , et pour légende, *liberté, égalité, fraternité*. Le sceau porte comme inscription "République française démocratique une et indivisible" sur la face et au dos deux formules "Au nom du peuple français" et "Egalité, fraternité".

[http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage\\_universel/suffrage-1848.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage_universel/suffrage-1848.asp)

## Sceau de la IIe République (2)



Le graveur des monnaies, Jean-Jacques Barré, exécute le nouveau sceau de l'Etat sans respecter exactement les termes du décret, notamment l'emplacement des inscriptions. Une femme assise, effigie de la Liberté, tient de la main droite un faisceau de licteur et de la main gauche un gouvernail sur lequel figure un coq gaulois, la patte sur un globe. Une urne portant les initiales SU rappelle la grande innovation que fut l'adoption du suffrage universel direct en 1848. Aux pieds de la Liberté, se trouvent des attributs des beaux arts et de l'agriculture.

Le Grand Sceau de France représente la Liberté sous les traits de Junon assise, coiffée d'une couronne de lauriers radiée à sept pointes. D'un bras elle tient le faisceau du licteur, symbole de la justice et de l'autre elle s'appuie sur un gouvernail frappé d'un coq tenant dans une de ses pattes, un globe terrestre. À ses pieds un vase avec les lettres « S » « U » (Suffrage Universel). À gauche, en arrière-plan, des symboles des arts (chapiteau), de l'agriculture (gerbe de blé) et de l'industrie (roue dentée). A droite, des feuilles de chênes, symbole de sagesse. En légende circulaire « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, DÉMOCRATIQUE, UNE ET INDIVISIBLÉ ». La mention « 24 FEV.1848 » (date de la proclamation de la IIe République par Lamartine) figurait sous le socle de la statue : elle a été effacée, probablement vers 1878.

Le contre-sceau (envers du sceau) comporte les mots « AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS » entourés d'une couronne de chêne et de laurier noués par des épis de blé et des grappes de raisin et de la mention circulaire « ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ ».

[http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage\\_universel/suffrage-marianne.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage_universel/suffrage-marianne.asp)

<http://www.elysee.fr/president/la-presidence/les-sy>

Emmanuel Laot  
collège Jean Racine, Saint-Brieuc, conseiller-relais Arch. Dép. des Côtes-d'Armor

D'après

- « Vignettes révolutionnaires : images politiques, 1989, sous la direction de Jacques CHARPY, avec la collaboration des services éducatifs des Archives Départementales et de la Marine de Bretagne.



- BOPPE Auguste, LES VIGNETTES EMBLÉMATIQUES SOUS LA RÉVOLUTION, Paris, Berger-Levrault, 1911. <http://www.archive.org/stream/lesvignettesembl00boppuft#page/ii/mode/2up>

-CROYET Jérôme, SYMBOLISMES REVOLUTIONNAIRES, extrait de la thèse : "Sous le Bonnet Rouge", sous la Direction de Serge Chassagne, soutenue à l'Université Lumière Lyon II, 2003.  
<http://www.associationsuchet.com/article-6752319.html>

-« Symboles et devises révolutionnaires dans les archives municipales de Reims, 1789-1799 »  
<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1960>

## Bibliographie

AGULHON Maurice : Marianne au combat, Paris, Flammarion, 2001.

PASTOUREAU Michel : Le coq gaulois, in Les lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 1997.

LIRIS Elisabeth : Le symbolisme révolutionnaire, in L'état de la France pendant la Révolution française, Paris, La Découverte, 1988